

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2025

Référence
025-2025

Présentation du projet d'installation d'antennes relais 4 opérateurs à Kermenguy en Plouyé avec la SAS ENSIO, La Chapelle Sur Erdre

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
05/09/2025

Date d'affichage
05/09/2025

A la majorité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 15/09/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 11 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mmes BORONKAI Katalin qui donne procuration à BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam ; LE FOLL Méline, M. DANIEL Christophe, LE MOIGNE Nicolas, PLASSART Adrien qui donne procuration à DIRAISON Fabien.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Présentation du projet d'installation d'antennes relais 4 opérateurs à Kermenguy en Plouyé avec la SAS ENSIO, La Chapelle Sur Erdre

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil de la proposition de la SAS ENSIO située à La Chapelle Sur Erdre, d'installer au lieu-dit Kermenguy en Plouyé, sur le site du château d'eau (parcelle cadastrée ZC n°297), une antenne relais 4 opérateurs.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme New Deal proposé par l'État avec un loyer non négociable de 1500€/an avec 1% d'indexation/an pendant 12 ans.



